

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5241

présenté par

Mme Hignet, Mme Manon Meunier, Mme Trouvé et M. Prud'homme

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, après le mot :

« animales »,

insérer le mot :

« françaises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite mentionner que l'approvisionnement alimentaire en viande doit être issu d'élevages français.

Cet amendement s'inscrit dans la continuité de la proposition de loi N°2186 déposé par le groupe LFI-NUPES qui vise à protéger et à garantir une alimentation saine, et à protéger les éleveurs bovins français.

Afin de protéger nos éleveurs des accords de libre-échange conclus au niveau de l'Union européenne, nous devons leur garantir que la consommation de viandes en France est avant tout issue de nos élevages français et non de l'importation."